

Aménagement Forestier

Forêt Communale de MONTEYNARD

Département (s) : Isère

2012 - 2031

Surface cadastrale : 395,2881ha
Surface retenue pour la gestion : 395,29 ha

Altitudes extrêmes : 370 m – 1590 m

Révision d'aménagement.

DRA ou SRA : Rhône-Alpes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION RHÔNE - ALPES

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Service régional de la forêt, du bois et des énergies

Arrêté d'aménagement portant approbation du document d'aménagement

Département : Isère
Contenance cadastrale : 395,2881 ha
Surface de gestion : 395,29 ha
Révision d'aménagement forestier
Arrêté d'aménagement n° 1306

Forêt communale de MONTEYNARD 2012 / 2031

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du département du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;

VU le schéma régional d'aménagement de Rhône-Alpes arrêté en date du 23 juin 2006 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 16 juillet 1992 réglant l'aménagement de la forêt communale de MONTEYNARD pour la période 1992-2011 ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de MONTEYNARD en date du 3 octobre 2011, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;

VU le dossier d'aménagement déposé le 12 février 2014 ;

Sur proposition du directeur territorial de l'Office national des forêts,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de MONTEYNARD (Isère), d'une contenance de 395,29 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction de protection physique, tout en assurant les fonctions écologique et sociale, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend 11,17 ha non boisés. 353,22 ha sont susceptibles de production ligneuse.

Les essences objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements sont le pin sylvestre (42%), le sapin pectiné (30%), l'épicéa commun (13%), le hêtre (12%) et des feuillus divers (3%).

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2012-2031) :

- 353,22 ha seront traités en futaie irrégulière, dont 201 ha seront parcourus en coupe,
- 42,07 ha seront maintenus en évolution naturelle.

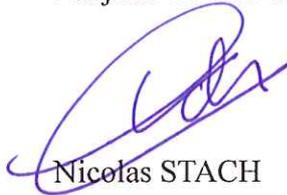
Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante seront systématiquement mises en œuvre.

L'Office national des forêts informera régulièrement la commune de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Isère.

Lyon, le 15 juillet 2014

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
l'adjoint au chef du service régional de la forêt, du bois et des énergies,



Nicolas STACH

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTEYNARD
DEPARTEMENT DE L'ISERE

Nbre de membres afférents au
Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 7
Résultat du vote : Pour : 7

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze et le **trois octobre**, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué en date du 26 septembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD Daniel**, Maire.

Etaient présents : Mmes. KLINGER C. – PETERS A..
MM. ANDRE J.C – ARNAUD D. – ARNAUD O. –
FERNANDEZ E. - SOZET J.L. -

Objet de la délibération :
Aménagement forêt communale.
Programme 2012/2031

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du programme 2012-2031 relatif à l'aménagement forestier de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts et **après en avoir délibéré** :

◆ **APPROUVE** le programme d'aménagement de la forêt communale (2012-2031) élaboré par l'Office National des Forêts.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

A Monteynard, le 4 octobre 2011
Le Maire,



[Handwritten signature]

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa transmission en Préfecture le
04/10/2011 et de son affichage le même jour.



[Handwritten signature]

SOMMAIRE

TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN	11
1.1 – Présentation générale de l'aménagement	11
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement	11
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions	11
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.	12
1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers	13
1.2.1 – Description du milieu naturel	13
A – Topographie et hydrographie	13
B – Conditions stationnelles	14
1.2.2 – Description des peuplements forestiers	15
A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	15
B – Etat du renouvellement	16
C – Inventaires réalisés	16
1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt	17
1.3.1 – Production ligneuse	17
A – Volumes de bois produits	17
Le volume récolté correspond au volume prévu.	17
Le programme de coupes a été respecté.	17
Les bois sont le plus souvent vendus en bloc et sur pied.	17
B – Desserte forestière	18
1.3.2 – Fonction écologique	18
1.3.3 – Fonction sociale	19
A – Accueil et paysage	20
B – Ressource en eau potable	20
1.3.4 – Protection contre les risques naturels	20
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS	21
2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion	21
2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	22
2.2.1 - Traitements retenus	22
2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité	22
2.3 - Effort de régénération :	22
2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement (sans objet)	22
2.3.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	22
2.3.3 – Taillis et taillis sous futaie (néant)	23
2.4 - Classement des unités de gestion.....	23
2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques	23
A – Constitution des groupes d'aménagement	23
B – Constitution de divisions	23
néant	23
2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2031	24
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	24
2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	24
A – Documents de référence à appliquer	24
B – Coupes	24
C – Desserte	26
D – Travaux sylvicoles	27
2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	27

A – Biodiversité courante	27
B – Biodiversité remarquable	27
2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	28
A – Accueil et paysage	28
B – Ressource en eau potable	28
C – Chasse – Pêche	28
D – Pastoralisme	29
E – Affouage et droits d'usage (néant)	29
F – Richesses culturelles (néant)	29
2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	29
A – Actions relevant de la sylviculture	29
B – Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles) (néant)	29
C – Documents techniques de référence	29
2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	29
A – Incendies de forêts	29
B – Déséquilibre sylvo-cynégétique	30
C – Crises sanitaires	30
D – Tassement des sols (néant)	30
2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	30
A – Certification PEFC	30
2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000 (pas concerné)	30
2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier (néant)	30
TITRE 3 - RECAPITULATIFS INDICATEURS DE SUIVI	31
3.1 – Récapitulatifs.....	31
A – Volumes de bois à récolter	31
B – Estimation de la recette bois	32
C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	33
3.2 – Indicateurs de suivi de l'aménagement	34

ANNEXES

CARTES

RESUME DE L'AMENAGEMENT

Le contexte

La forêt communale de Monteynard est située en région Bas-Drac Matheysine de l'Inventaire Forestier National, entre 370 m d'altitude et 1590 m.

Elle occupe un versant exposé à l'ouest ; seule une combe profonde au nord modifie localement l'exposition. La pente est par endroit très accentuée, la moyenne étant à 60 %. Seule la partie sommitale de La Peyrouse offre un relief plus doux.

Elle comporte 21 parcelles matérialisées et une nouvelle parcelle (22) qui correspond à l'ancien hors cadre.

La forêt est issue, suite à l'abandon des pâturages, d'un boisement naturel de Hêtre ou de Pin sylvestre (suivant l'altitude), de plantations d'Epicéa et Sapin de la fin du XIX siècle, d'ancien taillis dont l'exploitation est abandonnée depuis 1945, et d'une sapinière d'aspect irrégulier.

Actuellement la répartition est ainsi :

- Pin sylvestre sur 110 ha
- Futaie irrégulière Sapin Epicéa sur 190 ha
- Taillis et peuplements chétifs sur 84 ha
- Zone non boisé sur 11 ha

La forêt a subi la tempête de 1982 (1000m3 de chablis) et depuis la sécheresse de 2003 la récolte porte sur les épicéas en voie de dépérissement.

Les enjeux principaux de la forêt

La forêt présente des enjeux :

- moyen de production sur une surface de 353 ha, sans objet sur 42 ha (en amont du lac de Monteynard)
- faible pour la fonction écologique,
- faible pour la fonction sociale hormis un peu de randonnée pédestre et la pratique de la chasse.
- moyen sur 30 ha pour la protection contre les risques naturels et faible sur le reste

Elle est bien desservie par un réseau de routes et de pistes (quelques nouvelles pistes seront nécessaires ainsi qu'une route forestière)

La chasse est cédée gracieusement à l'ACCA locale (valeur locative environ 8000 €)

Le risque d'incendie semble fort à proximité des trois hameaux des Blais, des Ripeaux et des Jeannots.

Grandes options de l'aménagement

353,22 ha seront traités en futaie irrégulière mélangée résineux-feuillus par bouquets (0,2 à 0,5 ha)
42,07 ha seront laissés en évolution naturelle.

Programme d'actions

- Pour les coupes

Coupes de futaie irrégulière (pied d'arbres ou par bouquets) dans la sapinière

Coupes de futaie irrégulière (bouquets de 0,5 ha) dans les pins sylvestre (bois énergie)

Récolte annuelle de 1120 m3

- Pour les travaux sylvicoles

Dégagement après coupes pour favoriser les essences objectifs : Sapin, Epicéa, Feuillus précieux

Et vers 1000 m d'altitude, limiter l'extension du Pin sylvestre

- Pour les travaux de desserte

Création de plusieurs pistes à tracteur et d'une route forestière à vocation mixte : exploitation et DFCI

Entretien des limites de parcelles et du périmètre

Bilan prévisionnel : la récolte prévisible est de 1120 m3/an, la recette prévisible est de 22150 €/an et les dépenses de 8700 €/an

Le bilan annuel global est de 9550 €/an, auquel s'ajoute 3900€/an si aides financières.

TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 – Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

◆ Propriétaire de la forêt : Commune de Monteynard

◆ Dénomination - Localisation

situation administrative	
Aménagement de forêt communale de	MONTEYNARD
Numéro du ou des départements de situation	38
N° ONF de la région nationale IFN de référence	Bas-Drac Matheysine
DRA ou SRA de référence	Rhône-Alpes

Département		
Communes de situation de la forêt (ou des forêts)	Monteynard	

◆ Période d'application de l'aménagement

2012 - 2031

◆ Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées <i>(au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)</i>			Dernier aménagement		
dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
FC de Monteynard	A017273I	395,2881	16/07/92	1992	2011

1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

◆ Tableau des surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	395,2881 ha
Surface retenue pour la gestion	395,29 ha
Surface boisée en début d'aménagement	384,12
Surface en sylviculture	342,05

◆ Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Il n'y pas eu de PV de bornage, la forêt étant incluse dans des terrains communaux.

◆ Origine de la propriété forestière

L'appartenance à la commune de Monteynard des terrains situés sur le versant ouest du Connexe est très ancienne. Ces terrains étaient voués à la culture et aux pâturages avant d'être abandonnés au XIXe siècle et colonisés par des essences pionnières.

En 1897 la surface forestière était de 201,80 ha ; la forêt s'est agrandie entre temps.

En 2003 une restructuration foncière a établi la surface à 326,4031 ha et 68,8850 ha supplémentaires ont bénéficié du régime forestier.

La surface de la forêt communale de Monteynard relevant du régime forestier est portée à 395,2881 ha.

◆ Parcellaire forestier

Le parcellaire est maintenu de 1 à 21 ; quelques limites de parcelles sont rectifiées et l'ancienne parcelle hors cadre prend le numéro 22.

◆ Concessions

Tableau des concessions en cours

Objet et bénéficiaire de la concession	Début - Fin	Localisation	Montant € HT
Bail civil : Station de télécommunication	2004/2015	Parcelle 8	3474,46
Servitude : lignes électriques	2005/9999	Parcelle 21 et 14	365,94
Servitude : lignes électriques	2005/9999		77,04

1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.

◆ Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	42,07		353,22		395
Fonction écologique		395,29			395
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau potable)		395,29			395
Protection contre les risques naturels		365,29	30		395

L'ensemble de la forêt a des potentialités moyennes à faible, la récolte porte sur du bois d'œuvre résineux alors qu'un fort volume de bois d'industrie (bois énergie) est inexploité.

Il n'y a pas à ce jour d'étude sur la richesse écologique dans cette forêt ; il n'est pas exclu toutefois que des recherches approfondies montrent la présence d'espèces intéressantes (flore et faune).

La forêt est parcourue par les chasseurs, les ramasseurs de champignons et par les randonneurs sur les sentiers balisés dans le cadre du PDIPR.

La forêt a un rôle de protection générale des versants ; quelques combes encaissées peuvent présenter un certain risque en cas d'orage violent (ravinement, embâcles) en amont de la RD 529.

La parcelle 22 est sujette à érosion et glissement de terrain mais avec un enjeu nul car située en amont du lac de Monteynard.

◆ Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves		L'Epicéa en basse altitude depuis 2003 présente des signes de dépérissement
- Déséquilibre grande faune / flore		Pression des grands cervidés sur la régénération de Sapin
- Incendies		La route forestière en amont des habitations a une fonction DFCI
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		
- Autres (préciser)		
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	30 ha	Pente = 80 % parcelles 10, 11, 12, impossibilité de création de pistes.
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel		
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse	Toute la forêt	Valeur locative : 8000 €
- Pratique de l'affouage		
- Dispositifs de recherche		

◆ Démarches de territoires

La commune de Monteynard n'appartient pas à une communauté de communes.

1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 – Description du milieu naturel

A – Topographie et hydrographie

Altitude maximale : 1590 m

Altitude minimale : 370 m

La forêt est entièrement située sur le versant ouest du Connexe.

La pente est forte, environ 60%, jusqu'à 80 % dans plusieurs parcelles 10/11/12 et 22.

Mais un relief traversé par plusieurs combes a pour conséquence de diversifier la végétation en fonction de l'orientation.

La combe la plus encaissée est celle du Bessat.

Hydrographie : les ruisseaux correspondant aux trois combes principales sont alimentés en eau une partie de l'année mais leur débit est faible.

B – Conditions stationnelles

◆ Climat

Les précipitations sont réparties assez uniformément tout au long de l'année, avec un minimum estival. Certaines années sont sèches avec un déficit hydrique marqué.

La particularité locale est une nébulosité favorable à la forêt : la montagne du Connexe accroche les masses nuageuses

L'enneigement peut s'installer et perdurer de novembre à mars

Les vents dominants sont orientés: Nord, Ouest et Sud

Les coups de vent du Sud sont les plus à craindre (la tempête de 1982 a fait beaucoup de dégâts)

Les conditions climatiques sont favorables à la sapinière-hêtraie en altitude (au dessus de 1000 m), au Hêtre et au feuillus précieux à moyenne altitude (vers 1000 m) et au Pin sylvestre et au Chêne pubescent vers 700 m.

Le climat est contrasté avec un caractère séchard suivant les versants

◆ Géologie

Le massif du Connexe est composé de calcaires marneux :

Dans la partie haute, des calcaires indifférenciés ainsi que de nombreux éboulis provenant de l'altération des calcaires

Dans la partie basse, calcaire du Toarcien

◆ Unités stationnelles

Les sols rencontrés sont:

- En basse altitude et en exposition sud, des sols peu profonds et séchards.
- En basse altitude et en exposition nord, des sols plus profonds et retenant mieux l'humidité.
- A altitude moyenne et en exposition sud, des sols moyennement profonds et à tendance sécharde.
- A altitude moyenne sur les versants nord et en haute altitude, des sols profonds, assez riches et assez humides.

Les sols rencontrés sont favorables à la production de feuillus et de résineux de qualité au dessus de 900 m d'altitude et dans les sols profonds.

En revanche, à basse altitude, les sols sont médiocres et limités à la production de bois de qualité moyenne à faible (Hêtre, Pin sylvestre voire Chêne pubescent dans la parcelle 22).

Unités stationnelles observées dans la forêt.

Unité stationnelle		Surface		Potentialités Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
5.6	Hêtraie-sapinière drainée	245	62	Moyennes	Epicéa
5.7	Hêtraie-sapinière peu humide	8	2	Moyennes	
7.1	Chênaie-pubescente thermophile sèche	40	10	Faibles	
7.5	Hêtraie-chênaie calcicole	94	24	Moyennes	
vnb	Vide non boisé	8	2		
Total		395	100		

Les sols sont moyens sur la totalité de la forêt.

1.2.2 – Description des peuplements forestiers

A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

◆ - Précisions succinctes sur l'état sanitaire des peuplements et les menaces liées.

Les peuplements d'Epicéa, situés sur les sols les moins profonds et sur des versants exposés au sud, sud-ouest sont les plus vulnérables lors de période de sécheresse.

◆ Répartition des types de peuplement

Famille	Structure		Surface totale ha	%	dont surface en sylviculture ha	%
Jeunes futaies		R	9	2%	9	3%
	130 ha	3	12	3%	12	3%
	33%	2 - 3	110	28%	110	32%
Futaies adultes	79 ha					
	20%	1 - 2	79	20%	79	23%
Futaies riches en GB	13 ha					
	3%	1 - 2 GB	13	3%	13	4%
Futaies claires	39 ha					
	10%	L	39	10%	39	11%
Futaies jardinées	38 ha	J	38	10%	38	11%
	10%					
Autres types boisés	84 ha	CH	50	14%	11	3%
	21%	T	34	8%	31	9%
Non boisé	11 ha	P	8	2%		
	3%	A	3	1%		

La forêt de Monteynard est composée d'une futaie résineuse (sapinière-pessière) sur 190 ha, de peuplements pionniers (Pin sylvestre) sur 110 ha, de taillis de Hêtre sur 34 ha et de peuplements chétifs (Chêne pubescent) sur 50 ha.

Reste 11 ha de zone non boisée.

C'est une forêt en cours de constitution.

Essences principales					%
	Futaies adultes	Futaies jardinées	Jeunes futaies	Autres types boisés	
Sapin pectiné	10	10	8		28
Epicéa commun	13				13
Hêtre		12			12
Pin sylvestre	5	5	34		44
Autres feuillus				3	3

L'essence majoritaire dans les peuplements irréguliers est le Sapin, en mélange avec l'Epicéa et le Hêtre.

Le Pin sylvestre représente l'essence principale sur plus de 100 ha.

B – Etat du renouvellement

Traitements avec renouvellement non suivi en surface		
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	20	
Cible densité de perches à l'équilibre	100	
Etat général de maturité des peuplements	Proche équilibre	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée
surface terrière	20	23
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20 %	50
densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	100	69

Commentaire :

La régénération de Sapin est satisfaisante dans les peuplements irréguliers.

En basse altitude elle est concurrencée par le Pin sylvestre.

L'Epicéa et le Hêtre sont très peu représentés.

L'abroussement est fréquent y compris sur les pousses terminales.

La régénération sera compromise si aucune diminution du cheptel n'est entreprise.

C – Inventaires réalisés

Les parcelles 1 à 21 ont été inventoriées par un maillage de points tous les deux hectares.

La parcelle 22 n'a pas été parcourue car trop escarpée et sans enjeux de production.

(Voir en annexe le protocole détaillé)

	sur la surface en sylviculture															
	Surface terrière		PB		BM		PB+BM		GB		TGB		GB+TGB			
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%		
Sapin pectiné	6,5	28%	1,6	16%	2,9	31%	4,5	23%	1,8	52%	0,2	70%	2,0	54%		
Epicéa commun	3,1	13%	1,0	10%	1,5	16%	2,5	13%	0,5	15%	0,1	30%	0,6	17%		
Hêtre	2,8	12%	1,5	15%	0,9	10%	2,4	12%	0,4	11%			0,4	10%		
Pin sylvestre	10,1	44%	5,6	57%	3,8	40%	9,4	48%	0,7	20%			0,7	18%		
Autres Feuillus	0,6	3%	0,3	3%	0,3	3%	0,6	3%	0,1	2%			0,1	2%		
Résineux	19,7	85%	8,2		8,2		16,4	83%	2,9		0,3		3,3	17%		
Feuillus	3,4	15%	1,7		1,3		3,0	87%	0,4				0,4	13%		
Total	23,1	100%	9,9		9,5		19,4	84%	3,4				3,7	16%		
+/- au seuil de 5%	1,0															

La moitié de la surface terrière résineuse est représentée par le Pin sylvestre (10 m²/ha), les GB et TGB Sapin/Epicéa ne représente que 2,6 m²/ha.

On peut en déduire en utilisant un FH de 5 pour le P.S, de 8 Pour le Sapin et de 6 pour les feuillus que :

Le volume Sapin et Epicéa sur pied est relativement faible, de l'ordre de 80 m³/ha.

Le volume Pin sylvestre est de l'ordre de 50 m³/ha et 20 m³/ha pour le Hêtre et les Feuillus divers.

Soit une moyenne de 150 m³/ha.

Le volume à l'ha est faible car la forêt est composée pour moitié de peuplements de première génération de Pin sylvestre et de taillis et pour l'autre moitié de futaie irrégulière résineuse en partie décapitalisée par exploitation des épicéas déperissants.

1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 – Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	42,07		353,22		395,29

A – Volumes de bois produits

◆◆ Tableau synthétique de la production moyenne

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Sapin, Epicéa		4
Pin sylvestre		3
TOTAL		

Référence aux forêts voisines.

◆◆◆ Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés.

Volumes récoltés (m ³) *											
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Prod. accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
				824	835					824	835
											Ecart
											+ 1 %

Le volume récolté correspond au volume prévu.

Le programme de coupes a été respecté.

Les bois sont le plus souvent vendus en bloc et sur pied.

B – Desserte forestière

◆◆◆ Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues		0,7	oui			
	empierrées						
	terrain nat.	2,7			Moyen		DFCI
Routes publiques participant à la desserte*							
Pistes et sommières		7,1	1,8	non	Moyen		
Ancrages câbles		Nombre :					

* Les routes publiques ne jouant aucun rôle de desserte ne sont pas comprises

La forêt est bien desservie par un réseau de routes et de pistes

La route forestière joue un rôle important en matière de DFCI : en partie basse sur 1,5 km pare-feu entre le hameau « Les Blais » et les peuplements de Pin sylvestre, elle permet par ailleurs l'accès au réservoir d'eau DFCI dans la parcelle 5.

1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction écologique		345,29	50		395,29

+◆◆ Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)			
Cœur de parc national			
Réserves naturelles nationales			
Réserves naturelles régionales			
Réserve biologique intégrale			
Réserve biologique dirigée			
Biotopie protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques			
Éléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national			
Parc naturel régional			
Natura 2000 Habitats (ZSC)			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)			
ZNIEFF de type I	27	38280002	Non concerné car hors sylviculture
ZNIEFF de type I	23	38000142	Maintien des prairies d'altitude
ZICO			

38280002 : La vallée du Drac, très encaissée à ce niveau, est coupée par un barrage de retenue à l'origine d'un lac artificiel de sept cents hectares.

Les falaises surplombant le plan d'eau sont abruptes et restent à l'abri des incursions de l'homme, ce qui favorise la nidification de nombreuses espèces rupestres (Grand Corbeau, Faucons Pèlerin et crécerelle, Grand-duc d'Europe, Hirondelles de rocher...).

38000142 : La Matheysine forme un plateau riche en lacs d'origine glaciaire. La Montagne du Conest forme une ligne de crête couverte principalement de prairies de fauche de montagne, d'une grande diversité biologique.

◆◆ Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Aucune étude sur la richesse écologique n'a été réalisée à ce jour.

Espèces remarquables	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Faune remarquable			

1.3.3 – Fonction sociale

(Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		395,29			395,29

A – Accueil et paysage

La forêt accueille promeneurs et randonneurs ; plusieurs sentiers permettent d'accéder au point culminant du massif du Connexe : La Peyrouse (1710 m d'altitude)
Le sentier le plus fréquenté part du parking près du cimetière et rejoint le sommet en longeant la forêt.

Le canton situé au bord du Drac n'offre aucune potentialité d'accueil du public ; il est longé dans sa partie supérieure par le chemin de fer touristique qui va de Saint-Georges de Commiers à La Mure. En cette année 2011, un éboulement sur la voie empêche le fonctionnement du train.

B – Ressource en eau potable

Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Captage* (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral** impactant la gestion forestière
		immédiat (oui/non)	rapproché (oui/non)	éloigné (oui/non)	
La Dhuy	2,4	non	non	oui	

1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		365,29	30		395,29

Classements réglementaires et zonages induits

« Cartographie des risques naturels type R111.3 », approuvée par arrêté du 07.03.1980, sans règlement.

Il y est indiqué des couloirs et combes classées en « zones dangereuses d'éboulements, chutes de pierre, avalanches », sans distinction.
Pas d'autres expertises connues à ce jour.

Aléas identifiés sur le périmètre de l'aménagement :

- coulées dans les ravines, transportant des matériaux (boue, bois, pierres...)
- avalanches : les zones de départ peuvent se situer en amont de la zone forestière, ou au sein même du périmètre de la forêt communale en cas de perte du couvert forestier. Les couloirs d'écoulement préférentiels correspondent aux ravines mentionnées plus haut.

Enjeux principaux : en dehors des peuplements eux-mêmes, qui pourraient souffrir des aléas évoqués, les enjeux sont essentiellement des voies de communications (voirie forestière ; RD529 ; chemin de fer de la Mure).

Seules les combes situées au droit de la plaine de Monteynard pourraient affecter des habitations en cas de phénomène violent combiné à une perte significative du couvert forestier.

Malgré leur apparence modeste et l'absence de phénomène marquant connu, cette proximité avec des enjeux humains justifie qu'on leur accorde une attention particulière.

Il n'existe pas d'ouvrages de protection en dehors du couvert forestier.

L'ensemble de la FC de Monteynard peut être considérée comme adaptée à la maîtrise des aléas décrits plus haut. Ce rôle sera maintenu à condition de garantir la pérennité d'un couvert forestier sans interruption de grande surface (max 0.25ha en zone de départ d'avalanche ; cf GSM Alpes du Nord) et mêlant des essences caducifoliées et persistantes.

On évitera également une trop forte régularisation qui pourrait mener certaines parcelles à des stades sensibles (régénération sur de grandes surfaces, sans couvert efficace).

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS
--

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire*
Production (ligneuse)	
Une forêt moyennement riche en partie haute, sur 48 % de la surface (Sapin, Epicéa, Hêtre)	Traitement en futaie irrégulière sapinière-hêtraie et hêtraie-autres feuillus
Une forêt peu fertile en partie basse portant des peuplements médiocres de Pin sylvestre sur 36 % de la surface	Traitement en futaie irrégulière valorisation en bois énergie
Une zone non productive (16 % de la surface) à l'amont du Lac de Monteynard	Hors sylviculture
Desserte incomplète car longueur de tirage supérieure à 1 km (parcelles 4, 5, 12, 13, 14)	Création de routes et pistes (parcelles 4, 5, 12, 13, 14)
Fonction écologique	
Aucune donnée	Préserver le mélange d'essences, conserver du bois mort
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)	
Sentiers de randonnée PDIPR	Entretien régulier des sentiers dans les parcelles concernées
Pratique de la chasse	
Protection contre les risques naturels	
Débordements possibles dans la combe du Bessat	Maintien de l'état boisé dans les versants Ne pas laisser d'arbres en travers des combes (pour éviter les embacles)
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt (ex.: foncier, incendies, équilibre faune-forêt, dépérissement...)	
Pression des cervidés (cerfs) sur la régénération de sapin	Diminuer le cheptel en ajustant le plan de chasse
Sensibilité des peuplements de Pin sylvestre au risque d'incendie en cas de sécheresse.	Entretien des routes à vocation DFCI et débroussaillage des abords

2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		316,60
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	353,22	
Sous-total : surface en sylviculture		
Hors sylviculture	42,07	31,94
Total : surface retenue pour la gestion		
	395,29	

Dans la période précédente, des coupes de régénération ont été réalisées par bouquets
Le traitement en futaie irrégulière est choisi

2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions*	Surface en sylviculture	Age retenu**	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Sapin pectiné		107	80-120	50-55	Hêtre	5.6, 5.7
Epicéa commun		45	80-120	50-55	Sapin	5.6, 5.7
Hêtre		41	80-120	50-55	Feuillus divers	5.6, 5.7
Pin sylvestre		150	60-130	35-45	Hêtre	7.2
Feuillus divers		10	80-120	50-55		5.6, 5.7
Total surface en sylviculture		353				

2.3 - Effort de régénération :

2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement (sans objet)

2.3.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements	Globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la forêt	Cible	Note forêt
Surface terrière (cible fixée par directive territoriale)	23	20	C
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	50	20	
Densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	69	100	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	14		

Le traitement et l'analyse des données de l'inventaire du suivis surfacique donne comme résultat :
 Le potentiel de régénération est suffisant
 Le stock de perches est insuffisant

Pour favoriser la régénération de Sapin, il faudra poursuivre les coupes de jardinage, réaliser des coupes rases dans le Pin sylvestre (0,5 ha) et faire diminuer la pression des cervidés.

2.3.3 – Taillis et taillis sous futaie (néant)

2.4 - Classement des unités de gestion

2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

A – Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Irrégulier	<i>IRR</i>	1		13,85	13,85	12	342,05
		2		13,77	13,77		
		3		14,72	14,72		
		4		13,72	13,72		
		5		20,44	20,44		
		6		10,29	10,29		
		7		12,32	12,32		
		8		13,92	13,92		
		9		12,99	12,99		
		10		11,45	11,45		
		11		11,77	11,77		
		12		10,51	10,51		
		13		11,42	11,42		
		14		22,45	19,24		
		15		21,10	19,34		
		16		20,69	14,48		
		17		15,08	15,08		
		18		19,90	19,90		
		19		24,34	24,34		
		20		19,60	19,60		
		21		38,89	38,89		
Hors sylviculture	<i>HSN</i>	22		42,07	0		42,07
Total				395,29			

B – Constitution de divisions
néant

2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2031

2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

◆ Etat des lieux

Les limites (périmètre et parcellaire) sont bien matérialisées, elles devront être régulièrement entretenues

◆ Les principaux types d'actions envisageables sont :

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
FON 1		Entretien des limites	Parcelles 1 à 21	Entretien courant		E
Coût total FONCIER (€)						
Coût moyen annuel FONCIER					1500	

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A – Documents de référence à appliquer

Guide de sylviculture de montagne (GSM)

B – Coupes

◆◆◆ Programme de coupes

Années	Unité de gestion		Unité de programmation*	Classement**	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P ^{lle}	UG								
2012	17			1	Irrégulier	IRR	15,08	10,00	700	
2013	14			1	Irrégulier	IRR	22,45	2,00	300	Pin sylvestre
2014	6			1	Irrégulier	IRR	10,29	10,29	720	
2014	7			1	Irrégulier	IRR	12,32	12,32	860	
2015	10			1	Irrégulier	IRR	11,45	10,00	900	Coupe à câble
2015	11			1	Irrégulier	IRR	11,77	9,00	810	Coupe à câble
2016	15			1	Irrégulier	IRR	21,10	6,00	420	Partie basse
2016	12			1	Irrégulier	IRR	10,51	10,51	950	Coupe à câble
2016	13			1	Irrégulier	IRR	11,42	6,00	540	Coupe à câble
2017	21			1	Irrégulier	IRR	38,99	3,00	300	
2017	18			1	Irrégulier	IRR	19,90	13,00	1040	
2017	19			1	Irrégulier	IRR	24,34	14,00	980	
2018	1			1	Irrégulier	IRR	13,85	8,00	560	
2018	2			1	Irrégulier	IRR	13,77	9,00	540	
2019	14			1	Irrégulier	IRR	22,45	2,00	300	
2019	9			1	Irrégulier	IRR	12,99	5,00	350	
2020	20			1	Irrégulier	IRR	19,60	3,00	300	
2020	21			1	Irrégulier		38,99	3,00	300	
2021	15			1	Irrégulier		21,10	3,00	300	Coupe à câble (partie haute)
2021	16			1	Irrégulier		20,69	3,00	300	Coupe à câble
2022	néant									
2023	3			1	Irrégulier		14,72	14,72	440	
2023	4			1	Irrégulier		13,72	13,72	410	
2023	5			1	Irrégulier		20,44	20,44	610	
2024	17			1	Irrégulier		15,08	10,00	700	Partie basse
2025	14			1	Irrégulier		22,45	2,00	200	
2025	21p			1	Irrégulier		38,89	3,00	300	
2025	8			1	Irrégulier		13,92	10,00	700	
2026	6			1	Irrégulier		10,29	10,29	720	
2026	7			1	Irrégulier		12,32	12,32	860	
2027	néant									
2028	18			1	Irrégulier		19,90	13,00	1040	
2028	19			1	Irrégulier		24,34	14,00	980	
2029	21			1	Irrégulier		38,89	3,00	300	
2030	1			1	Irrégulier		13,85	8,00	560	
2030	2			1	Irrégulier		13,77	9,00	540	
2031	14			1	Irrégulier		22,45	2,00	300	
Total général								291,61	20230	

L'exploitation des bois dans les parcelles 10, 11, 12, 13 se fera au câble mat-court si les aides financières le permettent et si la route forestière est réalisée

◆◆◆ Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier)		dont volume tige à récolter (renseignement facultatif)	
	moy. annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Groupe IRR	160	3200	1120	22400	1011	20230
Totaux						

Surface en sylviculture : 342 ha

Production estimée

Futaie résineuse : 190 ha avec une production de 4 m³/ha/an soit 760 m³/an

Peuplement de Pin sylvestre et feuillus : 152 ha à 3 m³/ha/an soit 456 m³/an

Production totale : 1216 m³

La récolte sera légèrement inférieure à la production : il faudra capitaliser dans la sapinière et décapitaliser dans les pins sylvestre

C – Desserte

◆◆◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière
(y compris études de schémas de desserte)

Le projet routier (parcelles 4, 5, 11 à 14) permettra de sortir les bois par la route forestière principale et non pas directement sur la RD 529 au lieu-dit « La Ville » et de réaliser des coupes à câble à l'amont dans les versants pentus des parcelles 11, 12 et 13)

La création de pistes permet de compléter le réseau

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€HT)	I/E*
Schéma de desserte							
DES1		néant					
Routes forestières							
...		Création (30 €/ml)	P4, 5, 12, 13, 14	1200	Peuplement adulte P5 Coupe à câble P11, 12, 13	36000	I
Pistes forestières							
...		Création (15 €/ml)	P21	1100	Bois énergie	16500	I
		Création (15 €/ml)	P 8, 7, 20, 17	1000	Peuplement adulte	15000	I
		Création (15 €/ml)	P 6, 19, 18	1000	Récolte GB	15000	I
		Création (15 €/ml)	P 1, 7, 6, 19	1000	Peuplement adulte	15000	I
...		Création (15 €/ml)	P 14	400	Bois énergie	6000	I
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
...							
Entretien courant du réseau							
DES _n	En continu						
						Coût total DESSERTÉ (€)	103500
						Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)	5175

Arrondis à 5200 €/an

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles*		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€HT/ha)	Coût total indicatif (€HT)	I/E **
Code*	Libellé*						
DEP	Nettoisement/dépressage	Les parcelles passant en coupes	40 ha	2 ha/an	750	1500	I
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)							
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						1500	

Les travaux sylvicoles (Nettoisement/dépressage après coupe) favoriseront la régénération du Sapin, du Hêtre et des feuillus précieux (Erable, Frêne, Merisier) contre l’envahissement du Pin sylvestre.

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A – Biodiversité courante

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles) intègre la prise en compte de la biodiversité courante : maintien d'arbres morts ou à cavités, mise en place d'îlots de vieux bois, mélanges des essences, maintien de lisières forestières diversifiées, respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau...

◆◆◆ **Pour les autres forêts relevant du régime forestier**

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement	néant	
Ilots de sénescence*	néant	
Maintien de milieux ouverts	<i>néant</i>	
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	<i>néant</i>	
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	néant	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Sur l'ensemble de la forêt	
Conservation de bois mort au sol	Sur l'ensemble de la forêt	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Sur l'ensemble de la forêt	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Sur l'ensemble de la forêt	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Sur l'ensemble de la forêt	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées.	Sur l'ensemble de la forêt	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Sur l'ensemble de la forêt	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Sur l'ensemble de la forêt	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Sur l'ensemble de la forêt	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Sur l'ensemble de la forêt	

B – Biodiversité remarquable
néant

2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A – Accueil et paysage

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€HT)	I/E*
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1		Entretien des sentiers balisés réalisé dans le cadre des sentiers PDIPR			A la charge du Conseil Général		
PAYSAGE							
...		néant					
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						néant	
Coût* moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)							

B – Ressource en eau potable

La forêt n'est concernée que par le périmètre éloignés d'un captage

C – Chasse – Pêche

(Voir aussi [§ 2.5.6 B](#) : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

◆ Etat des lieux

La présence des cervidés est confirmée depuis plusieurs années

La pression des cervidés s'exerce sur la régénération de Sapin ; abrutissement fréquent y compris sur les pousses terminales ; la régénération est souvent compromise

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix* de location (€)
Battue avec chien courant		Valeur locative annuelle de la chasse en forêt des collectivités pour information (20 €/ha)	8000

◆ Programme d'actions Chasse – Pêche

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€HT)	I/E*
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique							
CHP1 article x		Augmenter le plan de chasse En cas de déséquilibre important, une action de quantification et de suivi de l'intensité des dégâts devra être proposé en partenariat avec les partenaires concernés (administrations, fédérations de chasseurs, forêt privée...)					
Autres actions Chasse – Pêche							
Coût total CHASSE PECHE (€)							
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)							

D – Pastoralisme

◆ Etat des lieux

Localisation	Surface approximative	Incidence (positive ou négative) sur le milieu - Observations	Prix de location (€)
Parcours pastoraux actuellement en gestion			
Haut des parcelles 15 et 16		Maintien des pelouses d'altitude	néant
Terrains mis en défens	Surface approximative	Période d'application Observations	

◆ Programme d'actions Pastoralisme

E – Affouage et droits d'usage (néant)

F – Richesses culturelles (néant)

2.5.5 –Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

La fonction de protection concerne

A – Actions relevant de la sylviculture

L'ensemble de la FC de Monteynard peut être considérée comme adaptée à la maîtrise des aléas décrits plus haut. Ce rôle sera maintenu à condition de garantir la pérennité d'un couvert forestier sans interruption de grande surface (max 0.25 ha en zone de départ d'avalanche ; cf GSM Alpes du Nord) et mêlant des essences caducifoliées et persistantes. On évitera également une trop forte régularisation qui pourrait mener certaines parcelles à des stades sensibles (régénération sur de grandes surfaces, sans couvert efficace).

B – Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles) (néant)

C – Documents techniques de référence

2.5.6 –Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

◆ Contraintes réglementaires

Le Plan de protection des Forêts Contre l'Incendie (PPFCI) est en cours d'élaboration

◆ Etat des lieux

Bas de versant présentant une végétation de tendance xérophile (chêne pubescent, pin sylvestre)

Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
Piste de catégorie 3 (3m de large)	non	Bon état, accès au réservoir d'eau situé dans la parcelle 5	

◆ Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€HT)	I/E*
Etudes							
INC1 article x		Diagnostic de l'aléa incendie réalisé en 2006					
Equipements							
		Entretien des accès routier					
Travaux spécifiques							
Coût total DFCI (€)							
Coût moyen annuel DFCI (€/an)							néant

◆ Documents techniques de référence

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels* Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées**	Observations	Cible à atteindre
Abrouissement	Toute la forêt	80% des semis sont abîmés	néant	Le déséquilibre est avéré, la population est estimée à x cerfs/100 ha	Ramener la population à y/100 ha
Frottis/ écorçage	Toute la forêt		néant		

C – Crises sanitaires

◆ Crises sanitaires subies par la forêt. (néant)

D – Tassement des sols (néant)

2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt est certifiée PEFC depuis le 06/07/2007, n° d'adhérent 10-21-3/1062

2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000 (pas concerné)

2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier (néant)

TITRE 3 - RECAPITULATIFS INDICATEURS DE SUIVI

3.1 – Récapitulatifs

A – Volumes de bois à récolter

RECAPITULATIF DES VOLUMES DE BOIS A RECOLTER ANNUELLEMENT

ESSENCES et DIAMETRES			RECOLTE			
			(m ³ de volume bois fort annuel)			
			prévisible	conditionnel	passé	
Feuillus <i>Volume tiges (hors taillis et houppiers)</i>	Chêne	50 et +				
		30 - 45				
		25 et -				
		Total	0	0	0	
	Hêtre	40 et +				
		30 - 35	61	30	10	
		25 et -				
		Total	61	30	10	
	Aut. feuillus 1	Total	3			
	Total Feuillus			64	30	10
Résineux <i>Volume tiges (hors houppiers)</i>	Sapin	25 et +	447	100	400	
		20 et -				
	Epicéa	25 et +	108	60	236	
		20 et -				
	Pin sylvestre	25 et +	163	40	113	
		20 et -				
	Total Résineux			718	200	749
	Global	Total tiges		782	230	759
Taillis						
Houppiers Fs		10				
Houppiers Rx		98		76		
Total général			890	230	835	
dont % de produits accidentels					5%	

Récolte annuelle par ha (vol. bois fort)	(m ³ /ha/an)	(m ³ /ha/an)	(m ³ /ha/an)
sur surface totale	2,3	0,6	2,1
sur surface en sylviculture	2,6	0,7	2,4

B – Estimation de la recette bois

PRODUITS LIGNEUX		VOLUME ANNUEL		RECETTE PREVISIBLE PRODUITS LIGNEUX			passé (€/an)
		prévisible (m³/an)	conditionnel (m³/an)	PU estimés (€/m³)	prévisible (€/an)	conditionnel (€/an)	
Produits (bois sur pied)	Sapin	447	100	25	11 175	2 500	
	Epicéa	108	60	15	1 620	900	
	Pin sylvestre	163	40	5	815	200	
	Hêtre/A.F	64	30	10	640	300	
					0	0	
Total		782	230		14 250	3 900	
Produits (bois façonné)					0	0	
					0	0	
					0	0	
					0	0	
					0	0	
	Total				0	0	
Recette brute produits ligneux					14 250	3 900	9 000

COUTS ET SUBVENTIONS LIES A L'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES		volume prévisible (m³/an)	volume conditionnel (m³/an)	coûts unit. estimés (€/m³)	coût prévisible (€/an)	coût conditionnel (€/an)	coût passé (€/an)
Coûts d'exploitation			230	30	0	6 900	
	Total	0	230		0	6 900	
					recette possible	recette possible	
Subventions pour exploitation						6 900	

RECAPITULATIF RECETTES NETTES PRODUITS LIGNEUX				prévisible (€/an)	conditionnel (€/an)	passé (€/an)
Recette brute - coûts d'exploitation + subventions				14 250	3900	9 000

C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel

RECAPITULATIF DES RECETTES ET DEPENSES ANNUELLES		prévisible €/ an		conditionnel €/ an		passé €/ an	
RECETTES NETTES ANNUELLES	Bois	14 250		3900		9 000	
	Chasse - Pêche						
	Autres recettes (cumul)	4 000		0		5 700	
	Autres recettes	4 000				5 700	
	Total Recettes	18 250		3 900		14 700	
		prévisible €/ an		conditionnel €/ an		passé €/ an	
		investiss ^t	Entre- tien	investiss ^t	Entre- tien	investiss ^t	entretie n
DEPENSES ANNUELLES	Desserte	5 200				5 100	1 700
	s/total	5 200		0		6 800	
	Actions sylvicoles	2 000					5 100
	s/total	2 000		0		5 100	
	Autres actions (cumul)	0	1 500	0	0		2 200
	s/total	1 500		0		2 200	
	(détail autres actions)		1 500				
	Foncier						
	Biodiversité						
	Accueil- paysage						
Chasse- pêche							
Pastoralisme							
Protection risques naturels							
Incendies de forêt							
Total par I / E	7 200	1 500	0	0	5 100	9 000	
Total Dépenses	8 700		0		14 100		
BILAN GLOBAL RECETTES - DEPENSES		prévisible		conditionnel		passé	
Bilan annuel global		9 550 €/an		3 900 €/an		600 €/an	
		24 €/ha/an		10 €/ha/an			
		28 €/ha/an		11 €/ha/an			
Autres éléments hors bilan global		prévisible aménagement					
Impôts				€/ an			
Frais de garderie		760		€/ an			
Contrats FFN : dette restante (€)				€			

3.2 – Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible (à renseigner)	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement (réf : note de service XXX)	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)		Périodique (max. 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)		Périodique (max. 5 ans)
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement (réf : note de service 08-G-1499)	Surface terrière moyenne des peuplements	23	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	50	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	90	Début et fin de l'aménagement
	Taillis simple	Surface à passer en coupe de taillis simple ou par parquets (S_{taillis})		Périodique (max. 5 ans)
Taillis sous futaie ou taillis fureté	Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S_{TSF})		Périodique (max. 5 ans)	
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture.	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m^2).		Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort à récolter durant l'aménagement (m^3).		Périodique (max. 5 ans)

Ce tableau regroupe les indicateurs obligatoires (renouvellement, récolte) cités dans le corps de l'aménagement (titre 2).

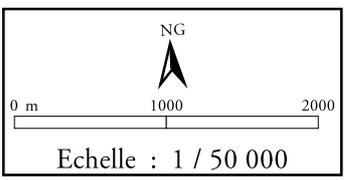
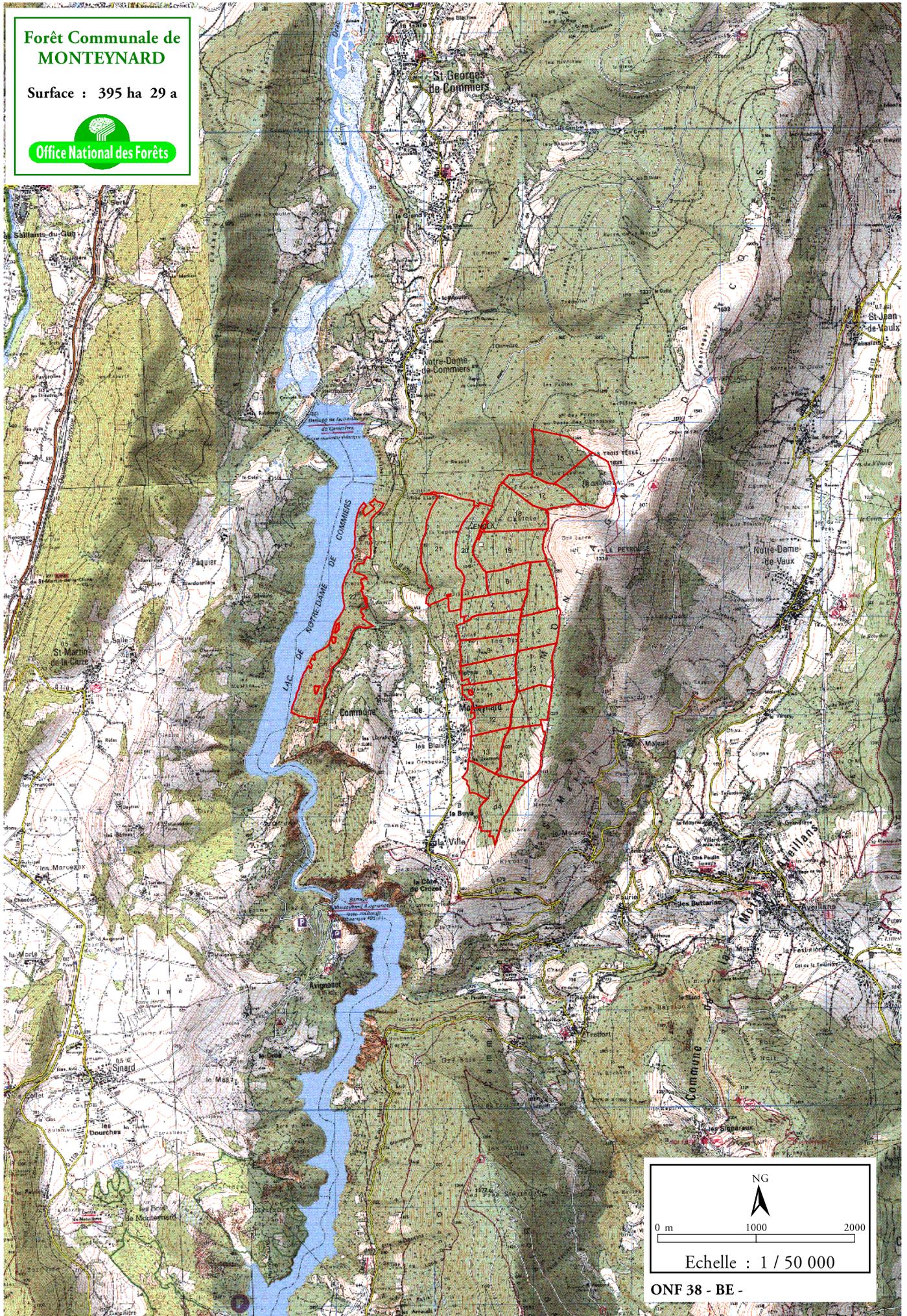
	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :	06 juin 2011	par : Pierre DREVON	
Vérifié le :	20 juin 2011	par : Philippe FAVET	
Proposé le :		par : Régis MICHON Directeur Territorial Rhône-Alpes	

Délibération de la collectivité propriétaire : 03 octobre 2011

A N N E X E S

**Forêt Communale de
MONTEYNARD**

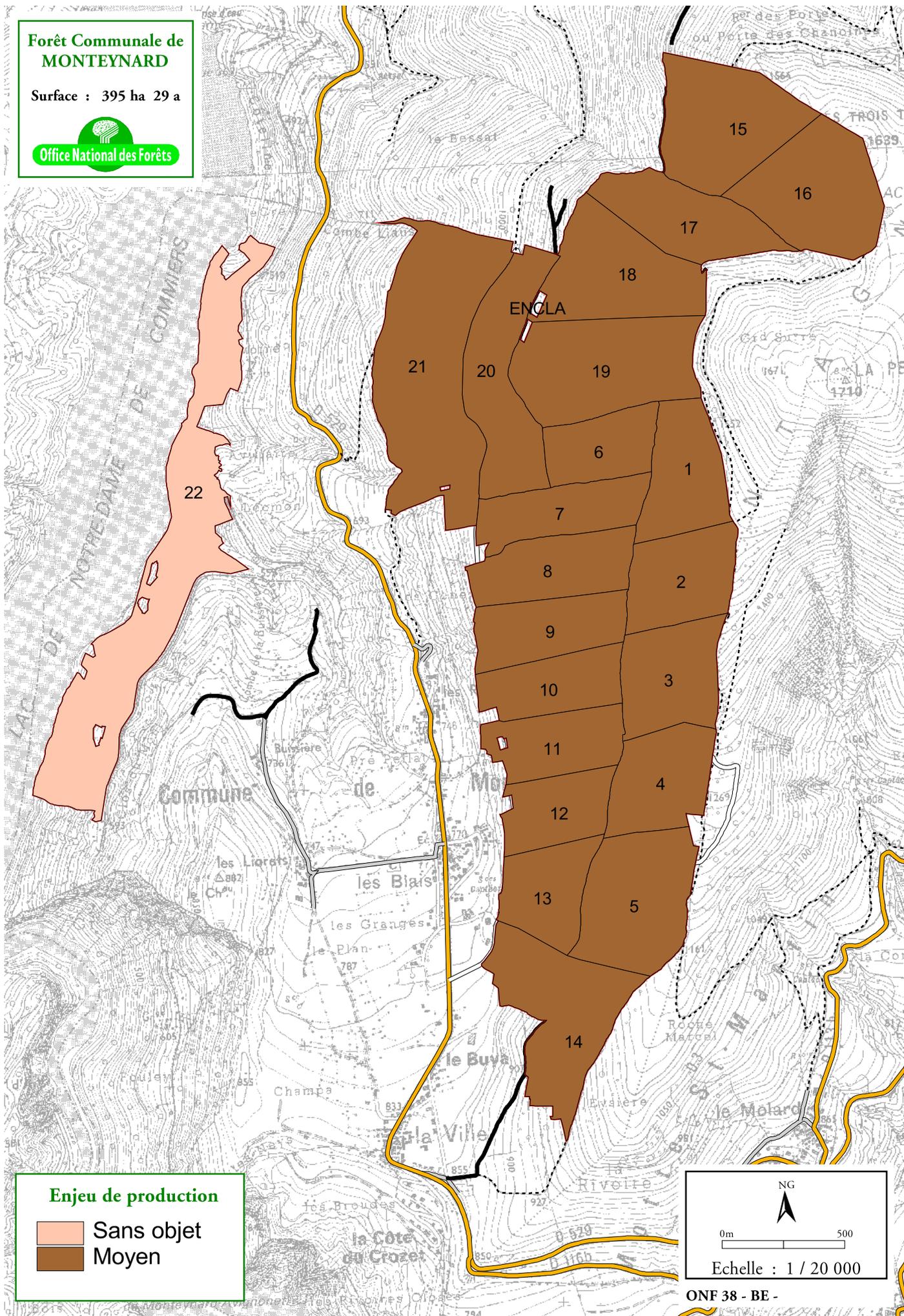
Surface : 395 ha 29 a



ONF 38 - BE -

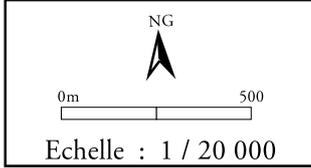
Forêt Communale de MONTEYNARD

Surface : 395 ha 29 a



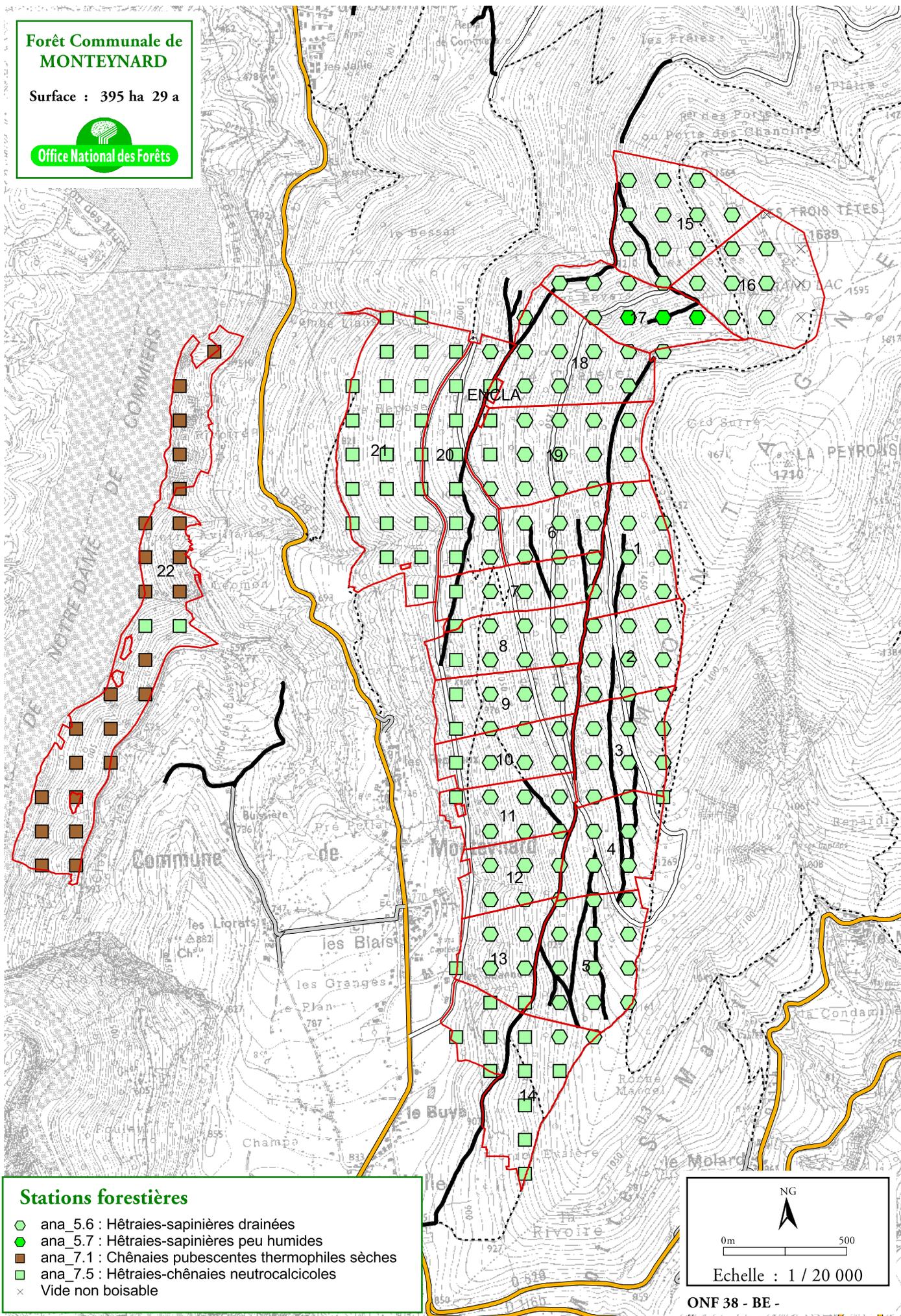
Enjeu de production

- Sans objet
- Moyen



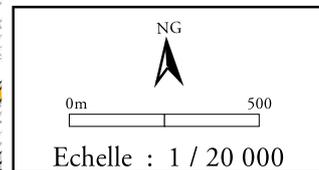
**Forêt Communale de
MONTEYNARD**

Surface : 395 ha 29 a



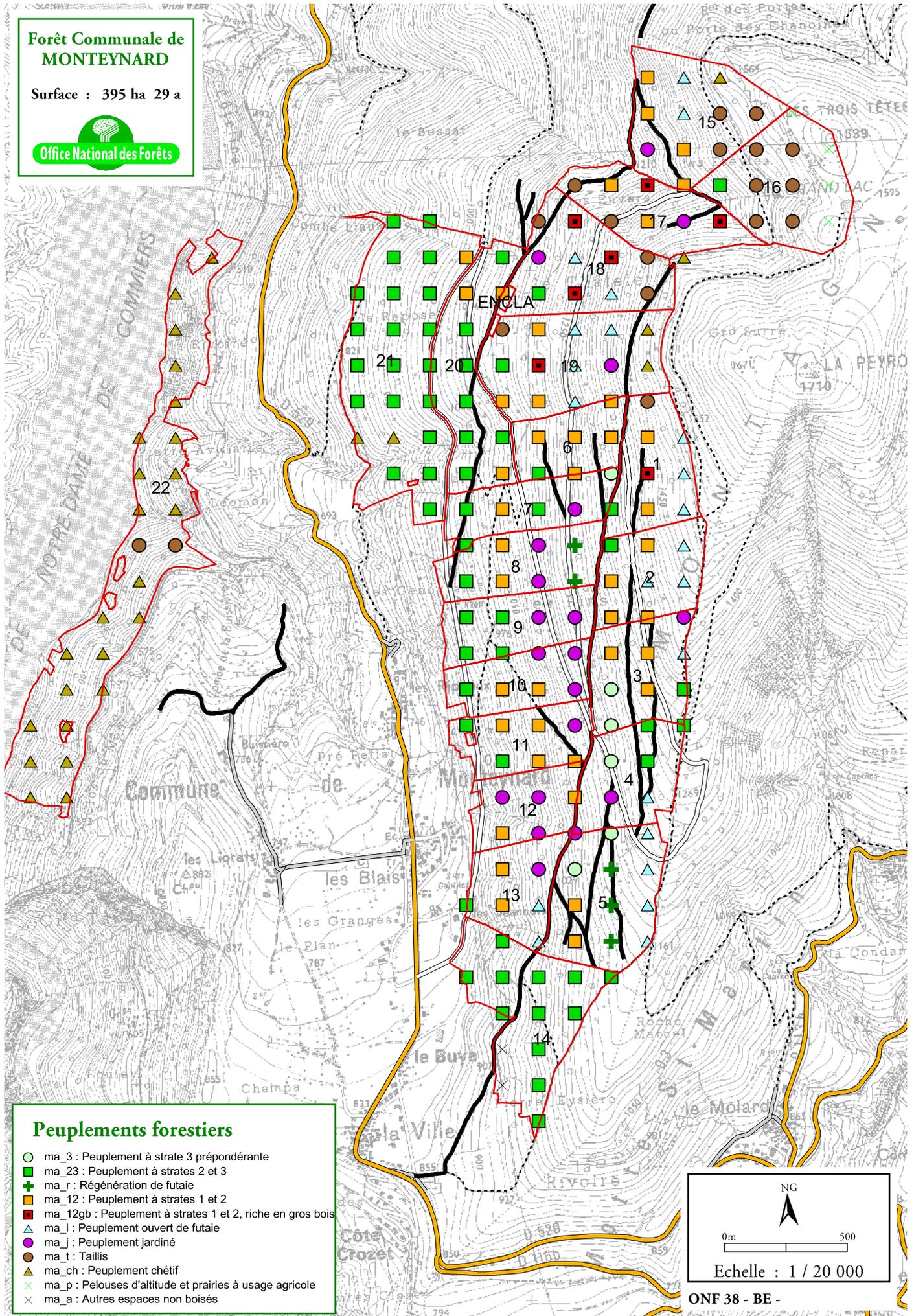
Stations forestières

-  ana_5.6 : Hêtraies-sapinières drainées
-  ana_5.7 : Hêtraies-sapinières peu humides
-  ana_7.1 : Chênaies pubescentes thermophiles sèches
-  ana_7.5 : Hêtraies-chênaies neutrocalcicoles
-  x Vide non boisable



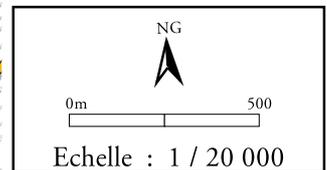
Forêt Communale de MONTEYNARD

Surface : 395 ha 29 a



Peuplements forestiers

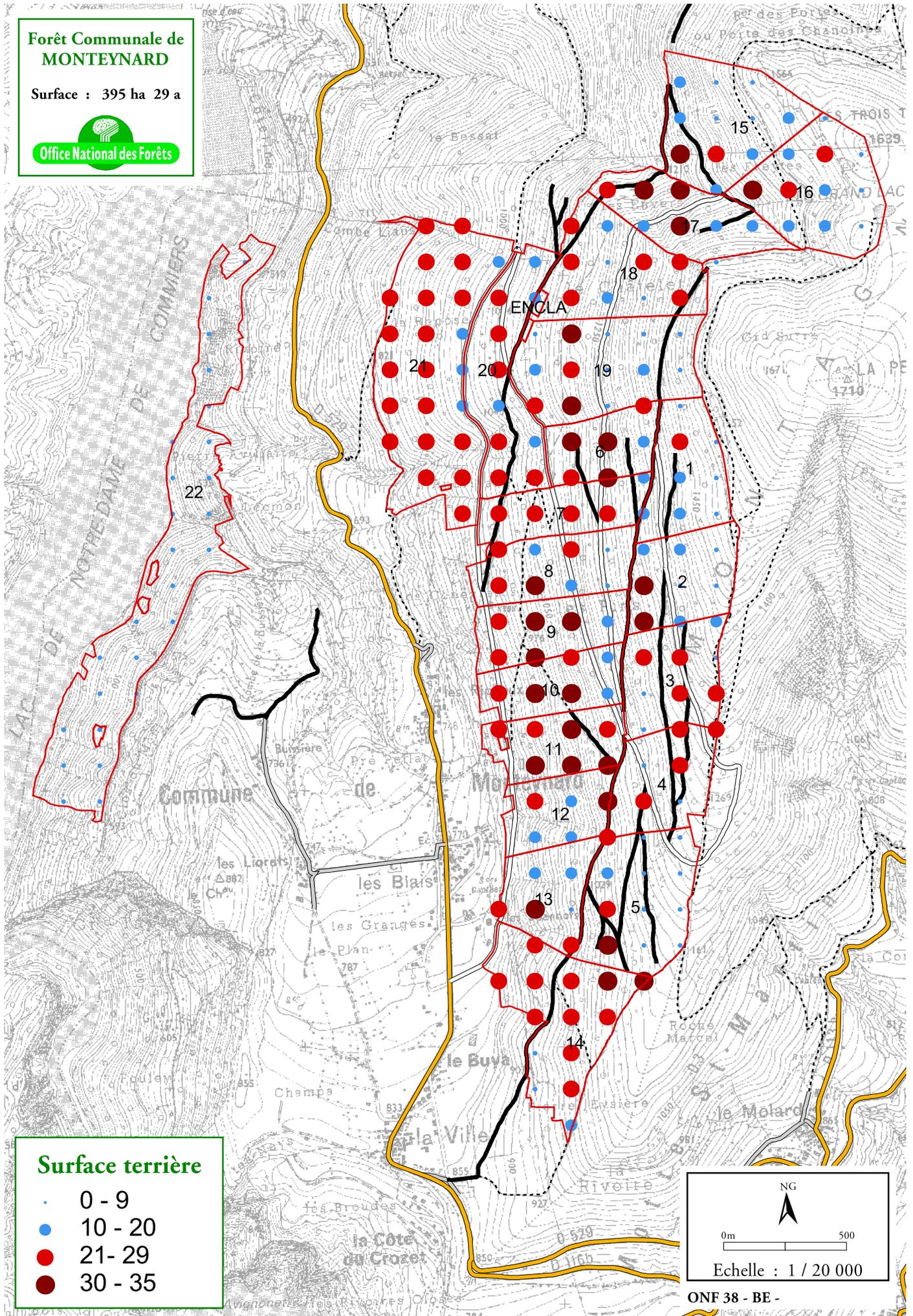
- ma_3 : Peuplement à strate 3 prépondérante
- ma_23 : Peuplement à strates 2 et 3
- ✚ ma_r : Régénération de futaie
- ma_12 : Peuplement à strates 1 et 2
- ma_12gb : Peuplement à strates 1 et 2, riche en gros bois
- △ ma_l : Peuplement ouvert de futaie
- ma_j : Peuplement jardiné
- ma_t : Taillis
- ▲ ma_ch : Peuplement chétif
- × ma_p : Pelouses d'altitude et prairies à usage agricole
- × ma_a : Autres espaces non boisés



ONF 38 - BE -

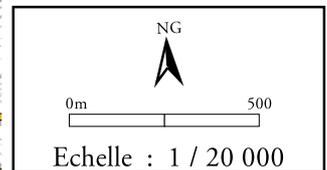
Forêt Communale de MONTEYNARD

Surface : 395 ha 29 a



Surface terrière

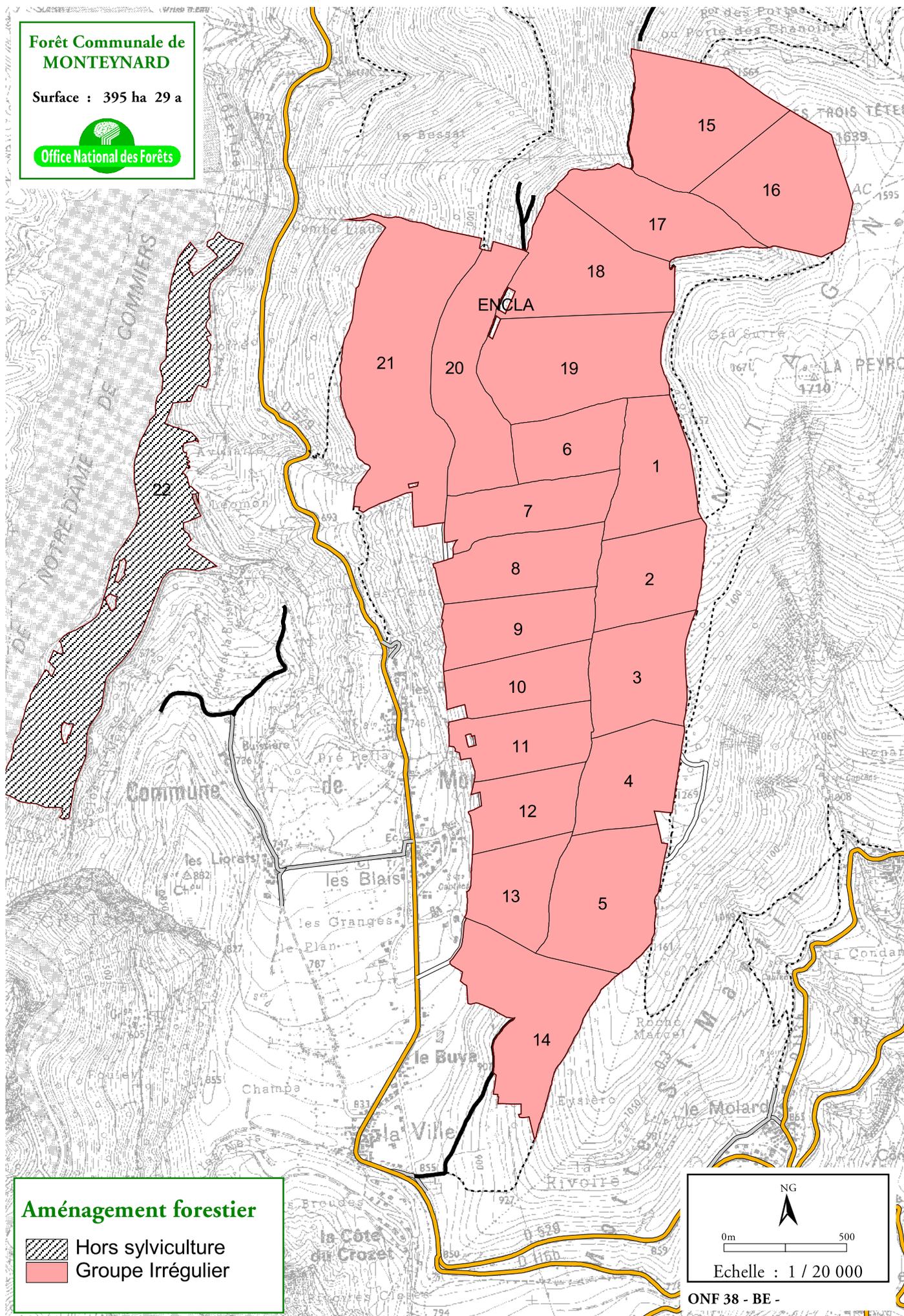
- 0 - 9
- 10 - 20
- 21 - 29
- 30 - 35



ONF 38 - BE -

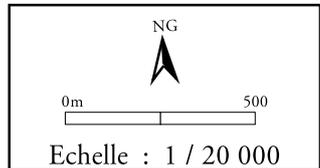
**Forêt Communale de
MONTEYNARD**

Surface : 395 ha 29 a



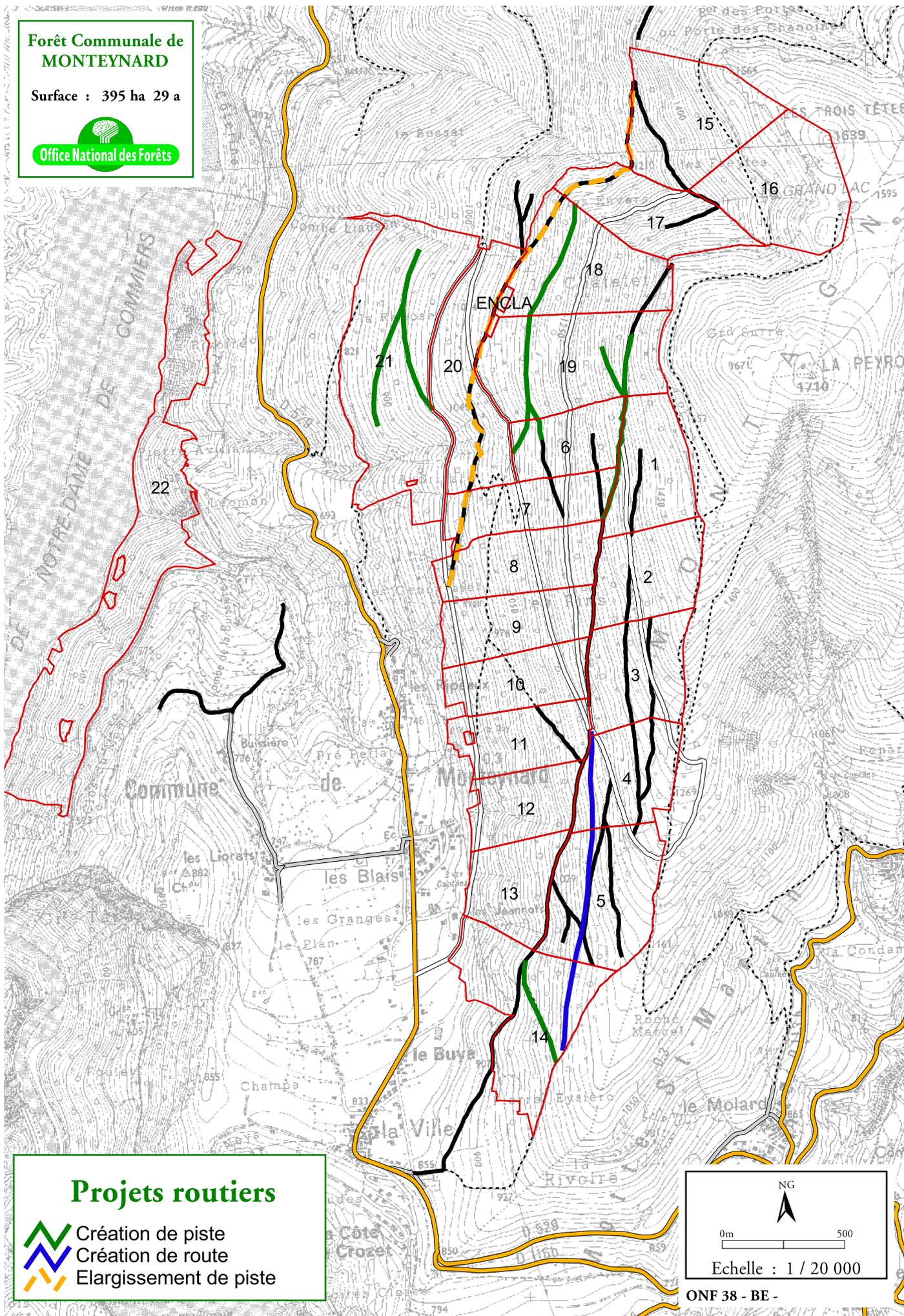
Aménagement forestier

-  Hors sylviculture
-  Groupe Irrégulier



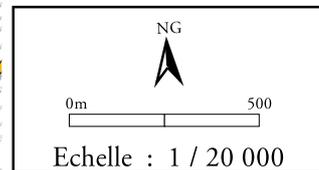
Forêt Communale de MONTEYNARD

Surface : 395 ha 29 a



Projets routiers

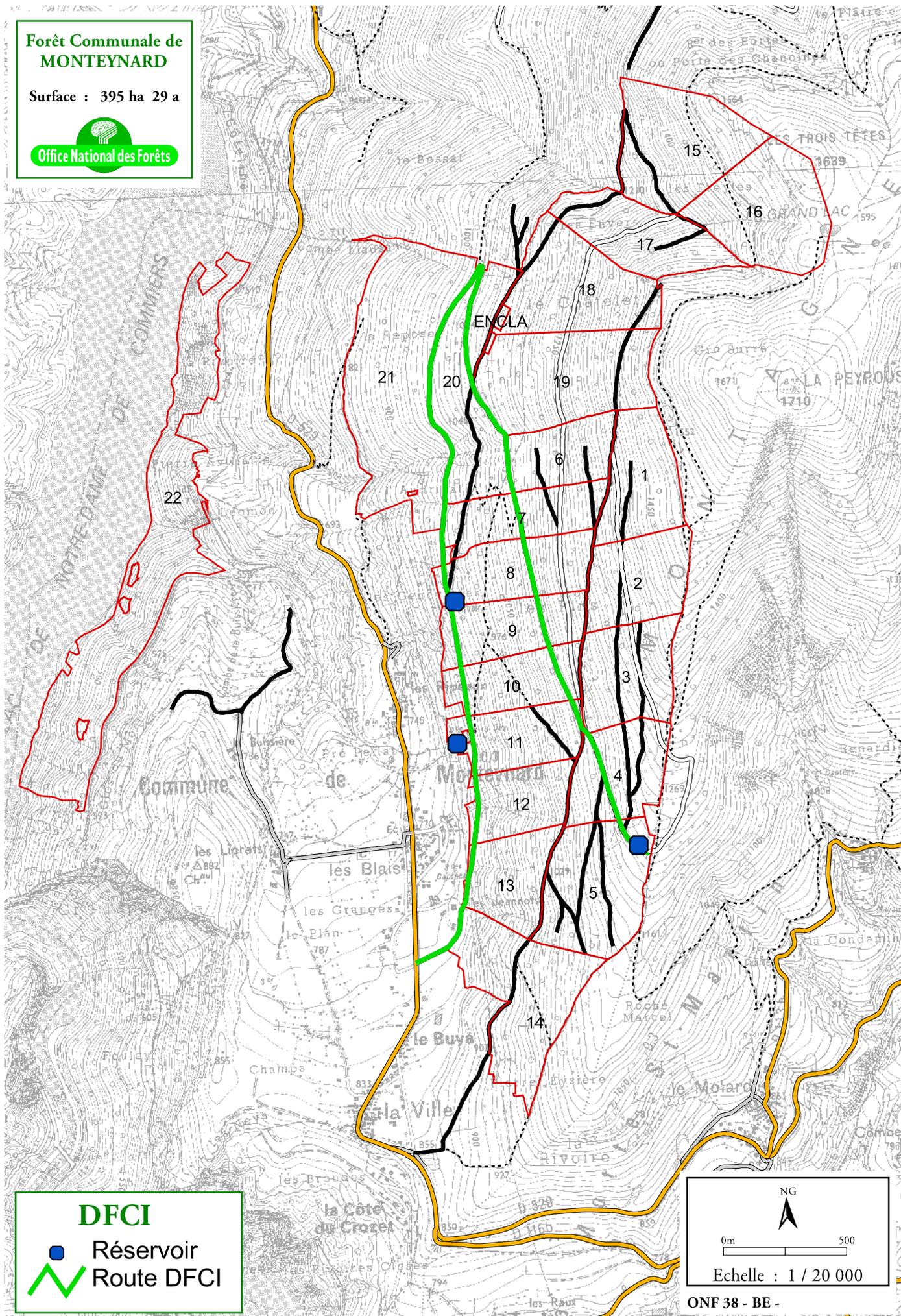
-  Création de piste
-  Création de route
-  Elargissement de piste



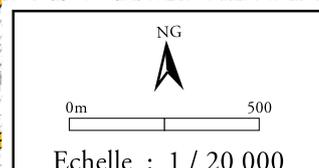
ONF 38 - BE -

**Forêt Communale de
MONTEYNARD**

Surface : 395 ha 29 a



DFCI



ONF 38 - BE -